



## DEMANDE D'ADHÉSION Saison 2026 – 2027

**NOM :** ..... **PRENOM :** ..... **DATE DE NAISSANCE :** .....

Nom de naissance : ..... Catégorie socio prof. ....

Adresse : ..... CP : ..... Ville : .....

☎ Portable : ..... Adresse mail (lisible) : .....

**[** **Date certificat médical (CACI) de moins d'1 an (joindre copie du CACI) :** .....  
**→ ***Vous conservez l'original*****

Personne à prévenir en cas d'urgence : ..... ☎ .....

| <u>NIVEAU ACTUEL</u>                    |                                         | <u>FORMATION(s) SOUHAITÉE(s)</u>      |                                       |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>PLONGÉE</b>                          |                                         |                                       |                                       |
| <input type="checkbox"/> Aucun          | <input type="checkbox"/> Jeune Bronze   | <input type="checkbox"/> Jeune Bronze | <input type="checkbox"/> Jeune Argent |
| <input type="checkbox"/> Jeune Argent   | <input type="checkbox"/> Jeune Or       | <input type="checkbox"/> Jeune Or     | <input type="checkbox"/> PE12         |
| <input type="checkbox"/> PE12           | <input type="checkbox"/> PE20 (N1)      | <input type="checkbox"/> PE20 (N1)    | <input type="checkbox"/> PE40         |
| <input type="checkbox"/> PE40           | <input type="checkbox"/> PA20 (N2)      | <input type="checkbox"/> PA20 (N2)    | <input type="checkbox"/> PA40         |
| <input type="checkbox"/> PA40           | <input type="checkbox"/> PA60 (N3)      | <input type="checkbox"/> PA60 (N3)    | <input type="checkbox"/> Initiateur   |
| <input type="checkbox"/> Nitrox         | <input type="checkbox"/> Initiateur     | <input type="checkbox"/> GP – N4      | <input type="checkbox"/> P5           |
| <input type="checkbox"/> GP – N4        | <input type="checkbox"/> P5             | <input type="checkbox"/> E3 – MF1     |                                       |
| <input type="checkbox"/> E3 – MF1       | <input type="checkbox"/> E4 – MF2       |                                       |                                       |
| <input type="checkbox"/> Permis côtier  | <input type="checkbox"/> Permis fluvial |                                       |                                       |
| <input type="checkbox"/> Autres : ..... |                                         |                                       |                                       |
| <b>SECOURISME</b>                       |                                         |                                       |                                       |
| <input type="checkbox"/> PSC1           | <input type="checkbox"/> PSE1           | <input type="checkbox"/> RIFA P       |                                       |
| <input type="checkbox"/> RIFA P         | <input type="checkbox"/> ANTEOR         |                                       |                                       |

***❗ Les cours de plongée seront dispensés en piscine de début novembre 2026 à fin avril 2027. Au-delà de cette période, vous pourrez faire de la nage libre sauf vacances scolaires.***

| <b>NAGE AVEC PALMES / NAGE EN EAUX VIVES / APNÉE</b> |                                |                                                       |                               |                                                    |                                 |                                   |                                  |
|------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| <b>Je souhaite pratiquer :</b>                       |                                |                                                       |                               |                                                    |                                 |                                   |                                  |
| <input type="checkbox"/> Nage Avec Palmes (loisirs)  |                                | <input type="checkbox"/> Nage en Eaux Vives (loisirs) |                               | <input type="checkbox"/> NAP / NEV en compétitions |                                 |                                   |                                  |
| <b>Mon niveau actuel :</b>                           |                                |                                                       |                               |                                                    |                                 |                                   |                                  |
| <b>NEV</b>                                           | <input type="checkbox"/> Aucun | <input type="checkbox"/> NEV1                         | <input type="checkbox"/> NEV2 | <input type="checkbox"/> NEV3                      | <input type="checkbox"/> IE     | <input type="checkbox"/> RIFA NEV | <input type="checkbox"/> NEV MF1 |
| <b>Apnée</b>                                         | <input type="checkbox"/> Aucun | <input type="checkbox"/> IE1                          | <input type="checkbox"/> IE2  | <input type="checkbox"/> GRS                       | <input type="checkbox"/> RIFA A | <input type="checkbox"/> MFIE1    |                                  |

## TARIFS

|                                                            | Cotisation CPVR normale  |                    | Cotisation CPVR réduite<br>ARS, Chômeur, Autre...<br>(sur justificatif) |                    | Licence<br>Fédérale | À RÉGLER<br>Cotisation Normale |                    | À RÉGLER<br>Cotisation Réduite |                    |
|------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------|--------------------------------|--------------------|
|                                                            | Habitant Val<br>de Reuil | Autres<br>communes | Habitant Val<br>de Reuil                                                | Autres<br>communes | Licence<br>Fédérale | Habitant Val<br>de Reuil       | Autres<br>communes | Habitant Val<br>de Reuil       | Autres<br>communes |
| <b>POUR LE 1<sup>er</sup> MEMBRE</b>                       |                          |                    |                                                                         |                    |                     |                                |                    |                                |                    |
| Adulte (à partir de 16 ans)                                | 95 €                     | 110 €              | 65 €                                                                    | 80 €               | 50.00 €             | <b>145.00 €</b>                | <b>160.00 €</b>    | <b>115.00 €</b>                | <b>130.00 €</b>    |
| Jeune (12 ans révolus à 16 ans)                            | 95 €                     | 110 €              | 65 €                                                                    | 80 €               | 31.50 €             | <b>126.50 €</b>                | <b>141.50 €</b>    | <b>96.50 €</b>                 | <b>111.50 €</b>    |
| Jeune (8 ans révolus à – 12 ans)                           | 95 €                     | 110 €              | 65 €                                                                    | 80 €               | 14.50 €             | <b>109.50 €</b>                | <b>124.50 €</b>    | <b>79.50 €</b>                 | <b>94.50 €</b>     |
| <b>POUR CHACUN DES MEMBRES SUIVANTS DE LA MEME FAMILLE</b> |                          |                    |                                                                         |                    |                     |                                |                    |                                |                    |
| Adulte (à partir de 16 ans)                                | 55 €                     | 70 €               | 25 €                                                                    | 40 €               | 50.00 €             | <b>105.00 €</b>                | <b>120.00 €</b>    | <b>75.00 €</b>                 | <b>90.00 €</b>     |
| Jeune (12 ans révolus à 16 ans)                            | 55 €                     | 70 €               | 25 €                                                                    | 40 €               | 31.50 €             | <b>86.50 €</b>                 | <b>101.50 €</b>    | <b>56.50 €</b>                 | <b>71.50 €</b>     |
| Jeune (8 ans révolus à – 12 ans)                           | 55 €                     | 70 €               | 25 €                                                                    | 40 €               | 14.50 €             | <b>69.50 €</b>                 | <b>84.50 €</b>     | <b>39.50 €</b>                 | <b>54.50 €</b>     |

Entourez ou surlignez vos choix.

## ASSURANCE INDIVIDUELLE

### Assurance individuelle accident et assistance (obligatoire pour la NEV et la compétition)

☐ Assurance personnelle [joindre attestation](#)

Je souscris l'assurance complémentaire optionnelle LAFONT me couvrant pour mes propres dommages corporels, non pris en charge par la Responsabilité Civile incluse dans ma licence :

|                                                                                                                                                                                                    |                                       |                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Piscine (intégrant les compétitions en piscine)</b>                                                                                                                                             | <input type="checkbox"/> Piscine      | 14.50 €                            |
| <b>Assurances individuelles accident<br/>LOISIR DE BASE</b>                                                                                                                                        | <input type="checkbox"/> Loisir 1     | 25.00 € (min. pour milieu naturel) |
|                                                                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/> Loisir 2     | 30.00 €                            |
|                                                                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/> Loisir 3     | 51.00 €                            |
| <b>Garantie Loisir Top (Formule loisir de base +<br/>assurance voyage plongée dans le monde entier :<br/>annulation, interruption, assurance bagages voyage<br/>plongée) (descriptif annexe 4)</b> | <input type="checkbox"/> Loisir 1 Top | 48.00 €                            |
|                                                                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/> Loisir 2 Top | 59.50 €                            |
|                                                                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/> Loisir 3 Top | 99.00 €                            |

☐ J'atteste avoir été informé(e) par le CPVR de la faculté et de l'intérêt de souscrire à une assurance individuelle accident ainsi que l'impose de code du sport (art. D321.1 à D321.4) à tout groupement sportif. Je reconnais avoir eu accès à la notice « résumé des garanties » établie par l'assureur fédéral remise par le club ou à défaut sur le site [www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com) rubrique « les garanties du contrat fédéral ».

## REGLER

**MONTANT A REGLER :** \_\_\_\_\_ € comprend la cotisation Club (adhésion + licence) + assurance

Modes de règlement :

- ☐ Chèque à l'ordre de CPVR      ☐ Chèques Vacances / Coupons Sport      ☐ Pass Sport (70 €)  
☐ Carte Atouts Normandie (30€ maxi)      ☐ Espèces  
☐ Virement bancaire. Crédit Agricole de Normandie-Seine – Club de Plongée de Val de Reuil – IBAN: FR76 1830 6002 3806 6632 8100 126 – BIC: AGRIFRPP883

J'autorise la diffusion de mon image sur les sites / pages internet du club ? Oui ☐ Non ☐

J'autorise mon inscription sur les groupes WhatsApp du club via mon n° de portable ? Oui ☐ Non ☐

## SIGNATURE

Je déclare sur l'honneur, avoir pris connaissance du règlement intérieur du CPVR, des règlements de la FFESSM ([www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr)) en vigueur et d'en accepter toutes ses conditions.

Le : \_\_\_\_\_

A : \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent :



# DOSSIER D'ADHÉSION : Documents à fournir

## 1. LA DEMANDE D'ADHÉSION

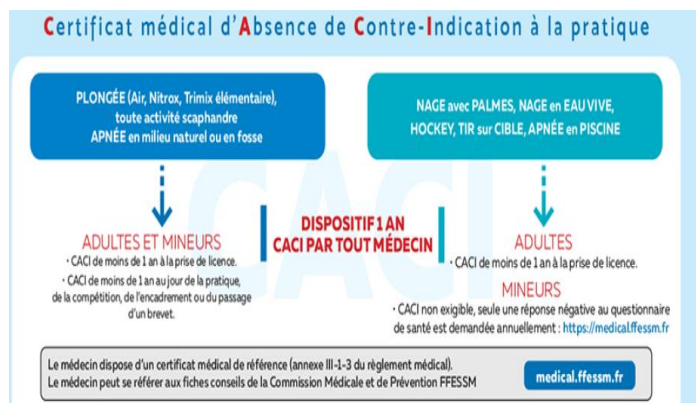
Pour la plongée en scaphandre, nous n'assurons pas de cours avant l'âge de **8 ans révolus**. Lors de cette période les cours seront dispensés **uniquement en piscine**.

Le document de demande d'adhésion (**pages 1 et 2**) ainsi que tous les documents demandés doivent être fournis pour que l'adhésion soit validée.

## 2. LE CERTIFICAT MÉDICAL DE LA FFESSM

- Pour la plongée en scaphandre : joindre à votre dossier d'adhésion une **copie** de votre Certificat d'« Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques » (**CACI en annexe 1**) de moins d'un an.

**Important : POUR CHAQUE SORTIE (plongée, fosse, stage, compétition...) vous devez être en possession du certificat médical ORIGINAL et de votre licence.**



## 3. LE RÈGLEMENT DE VOTRE ADHÉSION

Le montant de votre règlement doit inclure : la cotisation au club + la licence fédérale + l'assurance optionnelle.

Le règlement doit être fourni en totalité lors de la demande d'adhésion mais peut être étalé sur la saison.

En cas de cotisation réduite, le justificatif doit être fourni en même temps que le dossier d'adhésion.

## 4. L'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Par votre affiliation à la F.F.E.S.S.M. vous bénéficiez de la garantie Assurance « Responsabilité Civile » (dommage aux tiers) qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique de toutes les activités reconnues par la FFESSM, si vous causiez un dommage à autrui et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie « Protection Juridique ». Ceci pendant toute la durée de votre licence et dans le monde entier.

Mais si vous êtes victime d'un accident personnel (Décès, Invalidité, Frais de rapatriement, de traitements, de Recherches et de secours, Caisson hyperbare...), vous n'êtes pas assuré : il vous faut une Assurance Individuelle. Par le biais de la FFESSM, vous pouvez bénéficier d'une Assurance Individuelle avec le Cabinet LAFONT ASSURANCES. Il existe plusieurs garanties possibles dont les « TOP » qui garantissent l'annulation et l'interruption de votre voyage ou séjour de plongée avec assurance bagages (fiche descriptive en **annexe 4**).

Pour les compétitions et les activités de NEV, cette assurance est obligatoire.

Si vous ne souhaitez pas prendre d'assurance auprès du Cabinet LAFONT ASSURANCES, assurez-vous auprès de votre propre assureur que votre Assurance Individuelle couvre ces activités afin de nous fournir une attestation.

Le cas échéant, cette souscription peut être faite lors de la prise de la licence ou plus tard par le CPVR ou par vous-même en ligne sur le site internet [www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com).

## 5. LA PHOTO D'IDENTITÉ (Uniquement pour les nouveaux adhérents)

## 6. L'AUTORISATION PARENTALE Nécessaire pour les mineurs (**annexe 3**).

## 7. LES ÉVENTUELS AUTRES DOCUMENTS

Pour les nouveaux adhérents déjà titulaires d'un niveau de plongée : présentation du passeport et du carnet de plongée ou de tout autre justificatif.

## 8. INFORMATIONS

Président : Olivier LAINNÉ 06 63 58 76 27

Secrétaire : Karine DAMIENS 06 59 20 25 82

Responsables Techniques Plongée :

– Christophe AYMARD 06 71 22 91 74 - [aymard.christophe@orange.fr](mailto:aymard.christophe@orange.fr)

– Laurent FARIN 06 19 73 61 30 – [farin.laurent@gmail.com](mailto:farin.laurent@gmail.com)

} cpvr27100@gmail.com

N° de la piscine de Val de Reuil : 02 32 59 19 70

Les entraînements ont lieu les lundis et vendredis de 19h45 à 21h15, excepté durant les vacances scolaires.

Pour les plongées enfants, les cours se dérouleront le mercredi de 19h00 à 20h00.

Rendez-vous à l'entrée secondaire de la piscine 15 min avant le début de la séance.

**⚠ Les cours de plongée seront dispensés en piscine de début novembre 2026 à fin avril 2027. Au-delà de cette période, vous pourrez faire de la nage libre.**

## Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,

Exerçant à,

médecin, généraliste\* du sport\* diplômé de médecine subaquatique\* fédéral\* autre\* :

Rayez la mention inutile\*

Certifie avoir examiné ce jour : **NOM** :

Prénom :

Né(e) le

**et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :**

☐ **de l'ensemble des activités subaquatiques fédérales**

**Ou bien seulement** (cocher) : ☐ des activités de plongée en scaphandre autonome

☐ des activités en apnée

☐ de l'apnée en profondeur au-delà de 6 m

☐ des activités de nage avec accessoires

☐ **de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) :

☐ **de la plongée sous-marine et des activités subaquatiques avec les limites et préconisations suivantes (encadrement, enseignement, profondeur et durée maximales autorisées, plongée sans paliers obligatoires, gaz respiré ... à préciser)**

Des conseils de prévention ont été délivrés s'il existe un risque identifié d'accident de désaturation, d'œdème pulmonaire d'immersion ou d'un autre accident en référence aux préconisations de la CMPN-

**Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :**

- TRIMIX Hypoxique

- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition

- Reprise de l'activité après accident de plongée

**NOMBRE DE ☐ COCHÉE(S)** (obligatoire) :

**Pour la pratique handisub se référer au site : <http://medical.ffessm.fr>**

**Pour les disciplines à contraintes particulières** (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

**Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières**, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

**En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.**

**En cas de pratique compétitive**, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

**Fait à :**

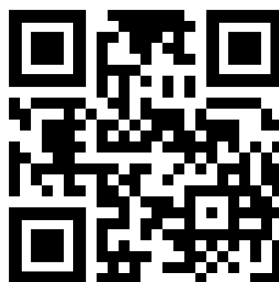
**Date :**

**Signature et cachet :**

*Cher Confrère*

*Vous recevez un pratiquant de nos activités fédérales subaquatiques pour la délivrance de son certificat médical d'absence de contre-indication à sa pratique sportive.*

*La commission médicale et de prévention nationale met à disposition des médecins des préconisations relatives à l'examen médical préalable à la pratique des activités subaquatiques fédérales, des conseils et recommandations relatives aux restrictions de pratique ainsi que les listes indicatives de contre-indication à nos disciplines sportives... que vous pouvez retrouver sur notre site internet : <http://medical.ffessm.fr> ou en scannant ce QR code :*



*Lors de la visite médicale, nous vous conseillons en particulier :*

- de prêter attention à la sphère ORL pour les pratiquants débutant surtout (audition, équipression tympanique, antécédents de chirurgie ORL), de recommander une bonne hygiène buccodentaire et la réalisation des soins dentaires nécessaires le cas échéant*
- de prêter une attention particulière à la sphère cardio respiratoire (évaluation des facteurs de risques cardiovasculaires et contrôle de ceux-ci, évaluation des antécédents pulmonaires et respiratoires...)*

*En cas de pathologie particulière, de facteurs de risques d'accident spécifique, des limitations de pratique ou un cursus de pratique adapté peuvent être recommandés et précisés sur le CACI.*

*En cas de doute, votre commission médicale régionale se tient à votre disposition pour vous aider dans vos prises de décision : <https://medical.ffessm.fr/trouver-un-medecin-federal>*

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Article 1

Le présent règlement intérieur, établi conformément aux statuts généraux, a pour but de régir annuellement le fonctionnement du club.

Chaque adhérent devra rendre ce document lors de son inscription portant la mention «lu et approuvé», daté et signé.

Le Règlement intérieur ne peut être modifié que lors d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, à la majorité simple des électeurs présents ou représentés, sur proposition de tout membre à jour de ses cotisations et adhérent depuis plus de 6 mois. Le comité directeur est chargé de son application, sous la responsabilité du Président.

### Article 2 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Le dossier d'inscription doit être dûment rempli, daté, signé et remis au secrétaire du club avant la date limite. Au-delà de cette date, l'accès à la piscine, au matériel ou commodités du club ne sera plus possible. Pour les débutants, l'accès à la piscine ne sera autorisé qu'à réception du dossier d'inscription complet et du règlement de la cotisation. Néanmoins, quelques séances d'essais pourront être autorisées.
- Remettre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine, de la nage ou de la nage en eau vive (CACI) valide.
- Remettre le règlement de la cotisation (virement, chèque à l'ordre du CPVR, espèces, chèques vacances, coupons sport).
- Les licences seront établies dès réception du dossier.
- Le secrétaire est habilité à refuser un dossier incomplet ou non-conforme.
- Le Comité Directeur du CPVR se réserve le droit de statuer pour accepter ou refuser les demandes d'admission.

### Article 3 – UTILISATION DE LA PISCINE

Chaque séance d'entraînement est placée sous la responsabilité d'un directeur de plongée qui veillera à l'organisation et à la sécurité de la séance. Le nom et le niveau de qualification du DP seront notés sur les fiches de suivi disponibles à la piscine. Il pourra être secondé par un surveillant de bassin, titulaire du RIFAP, à qui il pourra confier la surveillance conformément au règlement de la piscine de Val de Reuil.

Pour les mineurs, un des 2 parents ou représentant légal devra accompagner et assister à l'entraînement de son enfant.

Les blocs ne pourront être utilisés sans la présence d'un responsable.

Le règlement intérieur de la piscine devra être respecté (port du bonnet de bain, par exemple) ainsi que ses équipements mis à la disposition du club.

### Article 4 – RESPONSABILITÉS

Tout membre du Comité Directeur a autorité sur les membres du club en cas de litige (vol, non respect du règlement intérieur de la piscine, non respect des consignes de sécurité en piscine ou en milieu naturel...).

## **Article 5 – PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS RACIALES, SEXISTES ET SEXUELLES**

Toute forme de discrimination fondée sur le physique, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la situation familiale ou autres caractéristiques personnelles est strictement interdite au sein du club. Tout comportement ou propos inadaptés pourront faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion selon la gravité des faits.

## **Article 6 – SORTIE EN MILIEU NATUREL OU EN FOSSE**

Les plongées organisées par le club seront communiquées par mail. Tout adhérent ayant le niveau requis pourra s'inscrire via un agenda participatif.

Chaque plongée sera placée sous la responsabilité d'un directeur de plongée.

Pour toute sortie en milieu naturel ou en fosse, l'adhérent devra être en possession de tous les documents nécessaires à la pratique de l'activité.

## **Article 7 – PASSAGE DES BREVETS**

La pratique est, entre autre, règlementée par des normes relatives aux règles techniques et de sécurité. Les brevets fédéraux sont spécifiés dans « Brevets et qualification de la commission technique nationale » et dans le passeport de plongée FFESSM.

## **Article 8 – LE MATÉRIEL**

- L'inventaire et le registre des prêts seront tenus à jour par le responsable matériel.
- La mise sous pression des blocs ne pourra être réalisée que par des membres habilités à cette fonction.
- Les blocs « hors club » ne pourront être mis sous pression avec le compresseur du club que s'ils ont fait l'objet d'un contrôle technique préalable.
- En fin de séance ou de retour de sortie ou de stage, le matériel doit être rendu propre et mis en condition de stockage.
- Le prêt de blocs pour les sorties « hors club » n'est autorisé que pour les plongeurs diplômés adhérents du club, dans le respect des règles de FFESSM, du code du sport et avec l'accord du président.

## **Article 9**

Le non respect du règlement intérieur du club entrainera des sanctions.

\*\*\*

Le présent document annule et remplace tout autre document antérieur.

Fait le 07 novembre 2025

Le Président  
**E. HANSER**  


Le Trésorier  
**C. AYMAND**  


Le Secrétaire  
**L. BELON**  


L'adhérent :

Date :

Mention « lu et approuvé »

Signature :

## Liste des offres

[Retour au site](#)
[Espace client](#)
[Déconnexion](#)

### ASSURANCE LOISIRS DE BASE

#### Loisir 1

Frais de recherche et de sauvetage : 10 000 €  
 Garantie frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale : 15 000 € dans le pays de domiciliation / 50 000 € dans le mode entier (hors pays de domiciliation)  
 Capital en cas d'Invalidité Permanente et Totale : 11 500 €  
 Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée : 15 000 €

[Consulter la notice](#)

○ 24.2 €

#### Loisir 2

Frais de recherche et de sauvetage : 15 000 €  
 Garantie frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale : 30 000 € dans le pays de domiciliation / 50 000 € dans le mode entier (hors pays de domiciliation)  
 Capital en cas d'Invalidité Permanente et Totale : 40 000 €  
 Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée : 25 000 €

Garantie Bris de Matériel : 300 €

[Consulter la notice](#)

○ 28.85 €

#### Loisir 3

Frais de recherche et de sauvetage : 25 000 €  
 Garantie frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale : 31 500 € dans le pays de domiciliation / 300 000 € dans le mode entier (hors pays de domiciliation)  
 Capital en cas d'Invalidité Permanente et Totale : 90 000 €  
 Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée : 45 000 €

Garantie Bris de Matériel : 500 €

[Consulter la notice](#)

○ 49.45 €

#### Piscine

Garantie frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale : 8 00 € dans le pays de domiciliation / 40 000 € dans le mode entier (hors pays de domiciliation)  
 Capital en cas d'Invalidité Permanente et Totale : 11 500 €  
 Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée : 8 00 €

Garantie Bris de Matériel : 300 €

[Consulter la notice](#)

○ 13.4 €

### ASSURANCE LOISIRS TOP

#### Loisir 1 Top

Garanties de la formule Loisir 1, plus :  
 Annulation voyage plongée  
 Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical  
 Assurance bagages voyage plongée  
 Garantie "Avance sur caution pénale à l'étranger"

[Consulter la notice](#)

○ 46.35 €

#### Loisir 2 Top

Garanties de la formule Loisir 2, plus :  
 Annulation voyage plongée  
 Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical  
 Assurance bagages voyage plongée  
 Garantie "Avance sur caution pénale à l'étranger"

[Consulter la notice](#)

○ 57.7 €

#### Loisir 3 Top

Garanties de la formule Loisir 3, plus :  
 Annulation voyage plongée  
 Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical  
 Assurance bagages voyage plongée  
 Garantie "Avance sur caution pénale à l'étranger"

[Consulter la notice](#)

○ 95.8 €

### ASSURANCE MONITEUR EXERÇANT À TITRE PROFESSIONNEL ET/OU RÉMUNÉRÉ

## AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGEE JEUNE

Structure (club/SCA) : .....

- Plongeur encadré 12m (PE12\*) à partir de 10 ans
- Plongeur encadré 20m (PE20\*) à partir de 12 ans (niveau 1)
- Plongeur encadré 40m (PE40\*) à partir de 14 ans
- Plongeur autonome 12 m (PA12\*) ou 20m (PA20\*) à partir de 16 ans
- Plongeur autonome 40m (PA40\*) à partir de 17 ans

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée selon les conseils de la Commission Technique Nationale.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur  
<https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

**Le ou les personnes désignée(s) ci-après détentrice(s) de l'autorité parentale**

Je soussigné (nom, prénom, adresse) : .....

**Autorise (ent) le mineur nommé ci-dessous :**

Nom : ..... Prénom : .....

Né le : .....

A participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée ou agréée à la FFESSM.

Je suis informé que dans le cadre des prérogatives de plongeur PA12\*, PA20\* ou PA40\*, le mineur peut-être autorisé par le Directeur de plongée à évoluer en autonomie (sans encadrement) en palanquée en partage de responsabilité avec d'autres plongeurs de même niveau.

Fait à .....

Le .....

Signature du responsable légal :

*\*) En référence au Code du sport (Annexe III-14-a de l'article A-322-77)*